Matière : Economie générale et statistique

Chapitre : Les opérations économiques ou flux économiques

Le traitement des flux se traduit par le traitement des opérations économiques. En effet, les flux se présentent simplement comme le résultat des opérations économiques effectuées dans un cadre inter-relationnel par las acteurs du système. La réalisation d'opérations économiques est l'exercice même de l'activité économique qui aboutit à transformer la nature économique des biens.

Les transformations peuvent être physiques (production ou consommation), provenir d'un déplacement géographique (un bien n'a pas la même valeur partout), découler de facteurs juridiques (l'utilité d'un bien varie selon le détenteur) ou enfin provenir de l'écoulement du temps.

Plusieurs classifications des opérations économiques peuvent être envisagées :

- Classification selon la nature des opérations et dans ce cas on se réfère aux opérations sur biens, aux opérations sur services et aux opérations de créances et dettes ;
- Classification selon les agents qui réalisent ces opérations et dans ce cas, on peut distinguer autant d'opérations qu'il y a d'agent ;
- Classification suivant le type réel ou financier de l'opération et dans ce cas, on peut distinguer les opérations réelles, et les opérations financières.
- Classification suivant le critère fonctionnel et dans ce cas il s'agit de dégager les fonctions essentielles de l'activité économique, fonctions retenues pour la comptabilité nationale et qui peuvent réparties selon trois catégories :

- Les opérations sur biens et de services destinées à la vente ou à l'auto consommation ;
- Les opérations de répartition correspondent aux fonctions de répartition de la valeur ajoutée créée entre les agents économiques soit en contre – partie d'activités productives soit sans contre – partie productive.

- Les opérations financières qui correspondent aux fonctions de variations des avoirs des agents en monnaie et en créances. Ces opérations n'affectent pas le patrimoine mais décrivent les échanges entre les différents types de créances, dettes et d'avoir financiers.

Cette distinction prend appui sur un schéma de l'activité économique qui se présente comme suit :

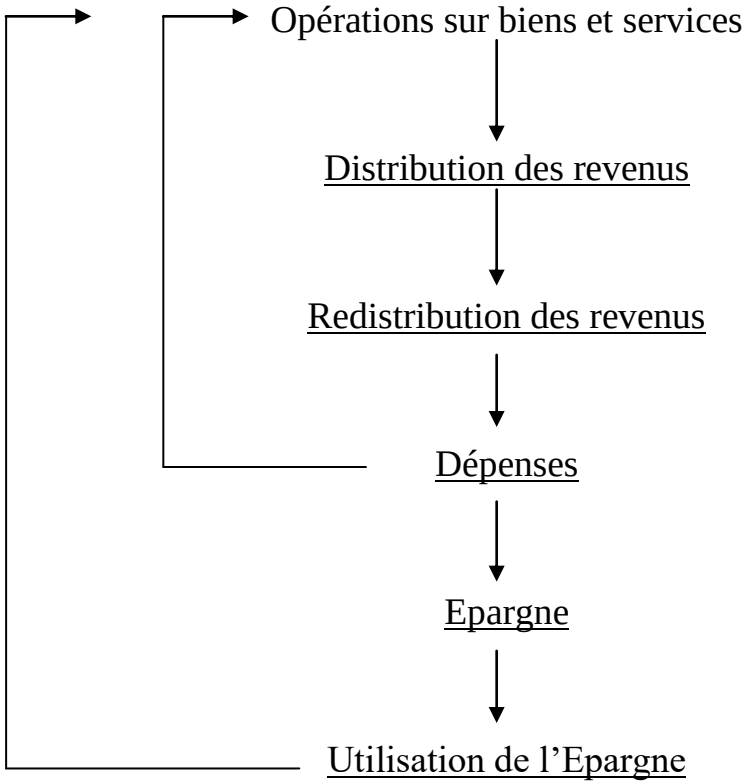

I- Les opérations sur biens et services :

Elles concernent la création, l'échange et l'utilisation des biens et des services par les agents économiques.

Les opérations sur biens et services donnent lieu à un équilibre entre les ressources et les emplois de ces biens et services à l'échelle nationale.

Ressources = production de bien (PB) + production de services (PB) + importations de biens (MB) + importations de services (MS).

Emplois = consommation intermédiaire (CI) + consommation finale (CF) + Investissement ± variation des stocks + exportation de biens (XB) + exportation de services (XS).

Ressources = emplois

PB + PS + MB + MS = CI + CF + I ± ΔS + XB + XS

Remarque :

L'égalité est obtenue en réalité si nous prenons en considération le solde négatif ou positif des mouvements de stocks.

1- Les ressources :

A- La production :

La production au sens large : c'est la formation et la distribution des biens et des services. Comptablement parlant, la production est égale à la somme des valeurs ajoutées ou des productions finales ou à la somme des productions totales si on veut tenir compte aussi bien de la production finale que de la production intermédiaire.

La production désigne l'ensemble des biens et des services produits par un pays pendant une période. « Généralement une année ». Ces productions ont trois destinations :

- Biens de consommation finale qui sont essentiellement destinés aux ménages :
- Biens d'équipement qui sont désignés aux entreprises et qui contribuent à la production d'autres biens : Exemple : machine …
- Biens de consommation intermédiaires, qui sont destinés aux entreprises. Ils sont détruits ou bien incorporés à d'autres biens pendant la production.

Remarque :

- Les entreprises produisent des biens et des services vendus sur le marché. Cette production s'appelle une production marchande ;
- Les administrations publiques ne vendent pas leur production : l'éclairage public, hôpitaux publics c'est une production non marchande.
- La production est faite par les entreprises non financières les institutions financières et les administrations.

B- Les importations :

a- Les importations de biens :

Elles représentent la valeur douanière des biens qui entrent en territoire national pendant l'année.

b- Les importations de services :

Il s'agit de certains services fournis par l'extérieur aux agents nationaux, comme les services d'assurance et les services de prêt.

2- Les emplois :

Les emplois sont ventilés entre :

- La consommation ;
- L'investissement ou la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) ;
- Les exportations de biens et de services.

A- La consommation :

La consommation, c'est la destruction plus ou moins lente d'un bien par son usage. On peut dans ce cas distinguer deux types de consommation.

a- La consommation intermédiaire : ou productive. Elle se comptabilise comme la valeur des biens et des services marchands utilisés par les entreprises dans le processus de production. C'est le cas des matières premières utilisées pour la fabrication de produits finis. La valeur de ces consommations intermédiaire se retrouve dans celle des produits finis.

Remarque :

L'évaluation des consommations intermédiaires se fait au prix d'acquisition hors TVA déductible pour les biens et services achetés sur le marché et au prix départ – usine pour les biens et services marchands produits par l'entreprise pour elle-même.

b- La consommation finale : appelée également consommation non productive ne contribue en action cas à la création d'autres biens. C'est la valeur des biens et services utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels (ménages) ou collectifs (services non marchands des administrations publiques ou privées).

Dans le système comptable marocain, une distinction est faite entre deux types de consommation finale : celle des ménages et celles des Administration Publiques. (AP) et des Institutions Privées Sans But Lucratif (IPSBL).

- **La consommation finale des ménages :**

Toutes les opérations effectuées par les ménages constituent des actes de consommation. La comptabilité nationale énumère les éléments suivants :

- Les achats de biens neufs durables ou non durables, à l'exception des biens destinés à être utilisés comme consommation intermédiaire. Exemple : semences chez les agriculteurs ;
- Les achats de services ;
- Les achats de biens d'occasion nets des ventes ;
- Les avantages en nature fournis aux salariés par les employeurs ;
- Les produits auto-consommés autres qu'agricoles et alimentaires ;
- La valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires ;
- La valeur des travaux d'entretien et de petites répartitions faites sur leurs logements.

- **La consommation finale administrations et des institutions privées sans but lucratif (IPSBL) :**

Elle correspond à la production non marchande des administrations publiques ou privées. Cette production est en effet consommée par l'ensemble des secteurs institutionnels soit à titre intermédiaire soit à titre final. Pour une partie, l'utilisateur est identifiable (exemple : ménage pour le service de la santé). Pour le reste (service de la sûreté nationale, de la défense nationale, etc.), l'utilisateur est l'ensemble de la collectivité. De ce fait, à l'exception des immobilisations et des équipements administratifs, toutes les autres opérations constituent des actes de consommation.

Remarque :

La consommation des administrations et des IPSBL indiquée dans le système de comptabilité marocaine correspond à la différence entre les achats et les ventes de biens et services.

B- La forme brute de capitale (FBCF) :

La FBCF correspond à la valeur des équipements durables acquis par les unités productrices résidentes pour être utilisés dans le processus de production.

Exemples :

- Les ménages : construction d'immeubles, répartition des immeubles existants ;
- Les entreprises : achats de machines, de matériel, grosses réparations, construction de locaux etc.
- Administrations et IPSBL : construction de bâtiments, de routes, de ponts etc…

Remarque :

- Les biens durables acquis par les administrations militaires sont considérés comme consommation intermédiaire à l'exception des logements pour militaires qui sont considérés comme FBCF ;
- La formation de capital fixe peut être brute ou nette selon qu'on tient compte de l'amortissement ou pas.

C- La variation des stocks :

Les stocks correspondent aux biens détenus par les unités productives résidentes.

La variation des stocks obtenue à la fin de l'exercice comptable correspond à la différence entre les stocks initiaux et les stocks finaux et constitue une augmentation ou une diminution de l'investissement. En effet on a :

FBCF ± variation de stocks = investissement.

D- Les exportations :

C'est l'ensemble des biens et des services qui quitte le territoire national à destination du reste du monde.

II- Les opérations de répartition :

L'activité de production dégage une somme de valeurs ajoutées qui constitue la contrepartie de la participation des agents économiques à l'effort de production. Cette valeur ajoutée va être répartie soit en contrepartie d'opérations productives soit sans contrepartie réelle en raison de l'action de redistribution des revenus, entreprise par les pouvoirs publics dans un but social ou économique.

1- Les opérations de répartition liées au processus de production :

Ce sont ces opérations qui donnent naissance à des revenus et des rémunérations des facteurs de production.

A- La rémunération des salaires :

Il s'agit des salaires perçus par les travailleurs en contrepartie de leur participation à l'effort de production.

Le salaire comprend en plus de la rémunération en espèces, tous les avantages en nature fournis par les entreprises (logement, voiture de service…) ainsi que tous les versements à la sécurité sociale et aux organismes d'assurance effectués par l'entrepreneur.

B- Les revenus du capital :

Il s'agit des intérêts rémunérant le capital et des loyers résultant les services rendus par les biens durables. En plus des loyers au sens large du terme, on inclut les revenus de la propriété industrielle, artistique, littéraire et scientifique.

2- Les opérations de répartitions secondaires (redistribution) :

Appelées également opérations de transfert, ce « sont des opérations de répartition prenant la forme de versement effectués par un agent (le plus souvent une administration) à un autre agent sans contrepartie apparente et directe et dans un but social ou économique ». Malinvaud.

Monsieur Jean Marcezewaki les répartit en 8 catégories : les impôts, les subventions, les cotisations sociales, les prestations sociales, l'assistance, les dons et cotisations bénévoles, les intérêts non productifs, les transferts internationaux.

Monsieur Abderaqi Agar dans son manuel de comptabilité nationale (approche systémique appliquée au cas marocain) distingue :

- Les impôts directs ;
- Les redevances obligatoires, amendes et pénalités ;
- Les cotisations sociales ;
- Les prestations sociales ;
- Les allocations ;
- Les transferts courants entre administrations publiques ;
- Les transferts courants avec le reste du monde ;
- Les subventions ;
- Les intérêts non productifs.

III- Les opérations financières :

Les opérations financières sont des opérations de répartition à titre temporaire qui ne modifient pas la valeur du patrimoine mais entraînent tout simplement une modification de la position créditrice ou débitrice des agents concernés. Elles ont donc pour rôle fondamental d'assurer la mise en œuvre des capacités de financement et la couverture des besoins de financement.



Agents excédentaires ⟶ Intermédiation ⟶ Agents déficitaires

1- Classification des opérations financières :

Deux critères peuvent être retenus quant à la classification des opérations financières :

A- Le critère juridique :

On distingue les opérations de placement des opérations de prêt ou de crédit.

a- Les opérations de placement :

Ces opérations donnent lieu à la création d'actifs financiers qui créent des transactions sur le marché boursier et peuvent donc se transformer plus ou moins rapidement en liquidités. Il s'agit de la monnaie, de titres à court terme, d'obligations, d'actions et d'avions en or et en devises.

b- Les opérations de prêt :

Ce sont des créances nées d'un accord spécifique entre le créancier et le débiteur. Ce sont des opérations qui aboutissent à la fixation d'une échéance avant laquelle les prêts et les crédits ne peuvent pas se transformer en avoirs liquides : crédits à court terme, (les crédits commerciaux, les avances de la Banque du Maroc au trésor les opérations d'escompte et de réescompte…), crédit à moyen et à long termes.

B- Le critère économique :

C'est le degré de liquidité des actifs qui permet leur classement suivant le critère économique. C'est ainsi qu'aussi bien les opérations de placement que les opérations de crédit et prêts sont classées par degré de liquidité décroissante.

2- Nomenclature des opérations financières :

Dans le système comptable national marocain, la classification des opérations financières est faite suivant le degré de liquidité. Toutefois on classe à part les avoirs en or et en devises.